

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

**ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE SYNDICAL
DU 18 JUIN 2026**

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 18 juin 2026, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Marc COSTE, Président du Syndicat, au Domaine des Communes à Anse.

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX		1			Geoffrey GALLAND	1
AIGUEPERSE	Fabrice ALONSO	1				Lucile VALLE	
ALIX	Pascal LEBRUN	1				Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Chrystèle GOUNIN			1		Patrice ROSTAING-TAYARD	
AMPLEPUIS	Bernard ROCHE			1		Thierry THOLIN	
AMPUIS	Richard BONNEFOUX			1		Olivier PASCUAL	
ANCY	Fabrice IOËHR	1				Christine DE SAINT JEAN	
ANSE	Xavier FELIX		1			Eric FREBET	1
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU	1				Pierre BOUILLARD	
ARDILLATS (LES)	Hervé MACHEREZ				1	Jean-Michel MOREY	
ARNAS	Daniel DEMARE				1	Philippe JAMEY	
AVEIZE	Youri GRAS	1				Jean-Yves BLANCHARD	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET	1				Nicole BRIDAY	
BAGNOLS	Patrick LEGRAIN	1				Richard BEGHIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Didier CHAUVET	
BEAUVALLON	Rémi POTIRON				1	Yves GUGNE	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Christophe BAYOL	1				Thomas MORANDAS	
	Didier CHATEAU	1					
	Lise MICHAUDET			1			
BELMONT	Jérôme LELU			1		Claire GUEROULT	
BESSENAY	David CROCI	1				Eric DELACOTE	
BIBOST	Jean-Philippe CHAUX				1	Mathieu SAGNOL	
BLACE	Michel MAUPAS	1				Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE	1				Edgard TOURNON	
BRINDAS	Guillaume GIRAUD	1				Eric BEARZATTO	
BRULLIOLES	Michel JUNET	1				Jean-Paul GOULEME	
BRUSSIEU	Serge RUIZ			1		Alexandre CAMBRODON	
BULLY	Jean-Yves PERRET	1				Philippe RABATEL	
CENVES	Dominique RAYMOND	1				Roland BOTTON	
CERCIE	Dominique DUBOST	1				Aurélien MAESTRATI	
CHABANIERE	Fabien BONNET	1				Cédric BELMONT	
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER				1	Sylvain DUMORD	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Maxime VINCENT	1				Bruno MARTINICO	
CHAMELET	Bruno DEHAN				1	Marc CAZABAN	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Yves TARAVEL	1				Baptiste BORDET	
CHAPONNAY	Alain RANNOU		1			Laurent BICARD	1
CHARENTAY	Fabienne LAMOTTE				1	Arnaud CHAVRIER	
CHARNAY	Geoffrey JACQUEMOT				1	François DUPERRAY	
CHATILLON D'AZERGUES	Michèle BAZIN	1				Martial NOYEL	
CHAUSSAN	Pierre-Alban CADOU	1				Luc CHAVASSIEUX	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESE	1				François SCHEIDEGGER	
CHENAS	Jacques DUCHET				1	Henry BAILLY	
CHENELETTE	Jean-Pierre CINQUIN		1			Annie BEROUJON	1
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET	1				Henri CHASSET	
CHESSY LES MINES	Pascal GRANGE	1				Bastien OTTELLU	
CHEVINAY	Frédéric PAULOIS		1			Paul CALVET	1
CHIROUBLES	Pierre-Charles LORON				1	Laurent MORIN	
CIVRIEUX D'AZERGUES	Frédéric HEVIN	1				Denis BINAUD	
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS		1			Kilian PEIGNAUD	1
COGNV	Rémi AURION				1	Jean-Michel POULY	
COISE	Thierry FAYOLLE				1	Franck BORDET	
COLOMBIER SAUGNIEU	Yves CORON	1				Morgan ALLAROUSSE	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
CONDRIEU	Sylvie CHENAVER-DIANI				1	Eric MOUNIER	
CORCELLES	Geoffroy CRESPIN		1			Bernard LAVILLE	1
COURS	Dimitri SAUNIER				1	Eric BECOT	
COURZIEU	Daniel BADOIL				1	Athony GRATLOUP	
CUBLIZE	Dominique DEAL	1				Bastien DUFAU-SEGUIN	
DENICE	Didier HERBAUT		1			Guillaume LION	1
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT				1	Alain GOBET	
DIEME	Amélie FLEURY	1				Franck PLANUS	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT	1				Jean-Nicolas DREVET	
DRACE	Bernard FAYARD				1	Adeline BACHELARD	
DUERNE	Benoit VERNAISON	1				Carole HERSENT	
ECHALAS	Julien SPORTELLI				1	Gaëtan PALLY	
EMERINGES	Jean-Michel RUET	1				Patrick du CHAYLARD	
EVEUX	Julien LIOTARD	1				François-Xavier HENNEVEUX	
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARNE				1	Christian BERNARD	
FLEURIEUX S/ L'ARBRESLE	Léo MOLINIE	1				Raphaël DELOIN	
FRONTENAS	Gille CODIS	1				Bastien CHARRIER	
GENAS	Hervé CHAMPEAU			1		Sébastien DANGUILLAUME	
	Laurence JURKIEWIEZ	1					
	Olivier MECHERI	1					
GLEIZE	Pierre BAKALIAN				1	Mickaël ZEMOURA	
	Pascal MIGNEAU				1		
GRANDRIS	Clément MELLET	1				Célia TRUCHE	
GREZIEU LA VARENNE	Emeric MOREL	1				Jean-Pierre REINMANN	
GREZIEU LE MARCHE	Thierry ROST	1				Ludovic CHARVOLIN	
HAIES (LES)	Frédéric MICHAUD	1				Jean-Claude GABERT	
HALLS (LES)	Alain GARIN	1				Wilhelm ROUX	
HAUTE RIVOIRE	Sylvain MOULIN	1				Alain MICHEL	
JONS	Ghyslaine MONIN				1	Loïc BEUN	
JOUX	Jonathan CHIRAT				1	Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN	1				Fabien BARRAUD	
JULLIE	Jean-Yves NAUDIN				1	Stanislas REROLLE	
LACENAS	Jean-François GRIZARD	1				Laurent VILGICQUEL	
LACHASSAGNE	Muriel SOLERTI	1				Sébastien FAYARD	
LAMURE SUR AZERGUES	Bernard ROSSIER	1				Patrice RUBAUD	
LANCIE	Gilles ASSANT				1	Marie-Laure BOURRAND	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY				1	Christophe LETORT	
LARAJASSE	Yann MALEYSSON			1		Anthony GUYOT	
LEGNV	Véronique FRANCESCHI		1			Anthony BONNARD	1
LENTILLY	Thierry MAGNOLI		1			Christian PONSONNAILLE	1
LETRA	Laurent NANCY	1				Nathalie VOLAY	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED	1				Claude MAS	
LOIRE SUR RHONE	Damien JOURNOUD	1				Matthias JOURNOUD	
LONGES	Pierre BOIRON	1				Valéry RAMADE	
LONGESSAIGNE	Joanny BLANCHARD	1				Pascal BIANCHI	
LOZANNE	Jean LIZA	1				Matthias SAMYN	
LUCENAY	Jean-Yves FAYET	1				Valérie DUGELAY	
MARCHAMPT	Dalila TAHER				1	Eddy JONCHIER	
MARCILLY D'AZERGUES	Pascal VIGNERON				1	Frédéric BLANCHON	
MARCY SUR ANSE	Richard AUGROS	1				Jérôme GRANGE	
MARENNES	Jonathan COMMARMOND				1	Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Marie-Françoise PASCAL				1	Véronique MURAT	
MESSIMY	Vincent DELGOVE				1	Michel GAUJAC	
MEYS	Cyril MURIGNEUX	1				Cyril BERTHOLON	
MOIRE	Thibault MOULARD				1	Xavier BRANQUET	
MONTAGNY	Joël WENGORZEWski	1				Xavier CLARETON	
MONTMELAS ST SORLIN	Thierry BOURELIER				1	Eric JACQUET	
MONTROMANT	Ana MENOZ	1				Mathieu CONSOL	
MONTROTIER	Laura JOURNET			1		Jean-Cyrille BURDET	
MORANCE	Lucien POURCHOUX	1				Hervé MERCIER	
MORNANT	Patrick BERRET	1				Jean-Marc MACHON	
ODENAS	Malik HECHAÏCHI				1	David GARCIA	
ORUENAS	Hélène CHAUSSEBOURG			1		Stéphane MONACHON	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
PERREON (LE)	Jean-Noël FAVROT	1				Robert EMMETIERE	
POLLIGNAY	Pascal MORET	1				Raphaël POCCACHARD	
POMEYS	Noël BROCHIER	1				Yohan GREGOIRE	
POMMIERS	Eric BEAUDRY		1			Thierry GUINARD	1
PORTE DES PIERRES DORÉES	Jean-Herni SOUMIREU LARTIGUE		1			Alexandre CHAVANNE	1
POULE LES ECHARMEAUX	Jean-Marc DESMONCEAUX				1	Loïc COFFY	
PROPIERES	Philippe SOULIER	1				Jean HEIM	
PUSIGNAN	Nicolas BECHDOLFF	1				Françoise GHERBEZZA	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES	1				Gilles DUTHEL	
RANCHAL	Adrien BERNARD				1	Alain GROS	
REGNIE DURETTE	Georges MONTEL	1				Cyril VELAY	
RIVERIE	Silvain GOY	1				Yoan GALLARDO	
RIVOLET	Joël GORTAIS	1				Catherine BUTET	
RONNO	Fabien MORET	1				Patrick RECORBET	
RONTALON	Jean-Louis LACROIX	1				Christelle DIAZ	
SAIN BEL	Alain FOUILLET	1				Pascal ROBIN	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON	1				Stéphane PARIZOT	
SARCEY	Olivier LAROCHE			1		Mickaël BARDOUX	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY	1				Laurent BAUD	
SAVIGNY	Monique LAURENT	1				Vincent CHENE	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Boris GRAND				1	Fabrice MOTTA	
SOUCIEU EN JARREST	Mélanie TRAVIER	1				Sébastien BROISIN	
SOURCIEUX LES MINES	Christian COMBY	1				Matthieu DUPERRERET	
SOUZY	Daniel MURE			1		Grégory CHABIN	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE	1				Roger REYNARD	
ST APPOLINAIRE	Dider LACROIX		1			Grégoire GOSSEJUN	1
ST BONNET DE MURE	Julie FOREY-VERGOZ				1	Eric LLAMAS	
ST BONNET DES BRUYERES	Martine CARTILLIER		1			Patrice AUFRANT	1
ST BONNET LE TRONCY	Boris PATOIS	1				Christophe PEREZ	
ST CLEMENT DE VERS	Patrick LARY	1				Eric CHARBONNIER	
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN	1				Jean-Charles MOREL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Patrick SONNERY		1			Laurent ANDRÉ	1
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL	1				Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Eric GIRODET	1				Maurice PERFETTI	
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Philippe CHOPIN		1			Lionel CHARVOLIN	1
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL				1	Nathalie DAUMAS	
ST ETIENNE LA VARENNE	Christophe BERNOLLIN		1			Olivier GARAMPON	1
ST FORGEUX	Michel GIRERD			1		Daniel CHAUD	
ST GENIS L'ARGENTIERE	André BASTION	1				Joseph VOLAY	
ST GEORGES DE RENEINS	Valérie THEVENET	1				Olivier CHASTAND	
ST GERMAIN NUELLES	Philippe THIBAUD		1			Laurent ROCHETTE	1
ST IGNY DE VERS	Charlotte FILIPEK	1				Jean-Yves PHILIBERT	
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ	1				Jean CONTICCHIO	
ST JEAN LA BUSSIERE	Christophe DEPORTE	1				Maxime MUZEL-COLLIER	
ST JULIEN	Christophe RAMPON				1	Arnaud DEVILLE	
ST JULIEN SUR BIBOST	Gaëlle GUINET	1				Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER	1				Marc LOMBARDI	
ST LAGER	Laurent CHARRION	1				Alexandre LARGE	
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	1				Fabien BREUZIN	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Thierry LOISON	1				Hervé GREGOIRE	
ST LAURENT DE MURE	Jean-Christophe CARASCO	1				Michel BRAILLARD	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Hervé DIGAS				1	Jessica VERNAY	
ST MARTIN EN HAUT	Régis CHAMBE				1	François VERICEL	
ST NIZIER D'AZERGUES	Sylvain ODIN				1	Anthony CARPENTIER-GROS	
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ				1	Alain KINTS	
ST PIERRE LA PALUD	Cyril BOYAULT	1				Klaus SCHOHE	
ST ROMAIN DE POPEY	Dominique LAURENT	1				Jessica CHAMBOST	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD				1	Luc THOMAS	
ST ROMAIN EN GIER	Alain GUIGUET	1				Sébastien MASSON	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Vincent GAUTHIER	1				Patrick WITHERS	
ST VERAND	Guillaume PETIT	1				Pierre-Michael ROLLET	
ST VINCENT DE REINS	Pierre-Marie CASSEVILLE	1				Mylène DELACRETAZ	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
STE CATHERINE	Thierry DAYDE				1	Florian VILLE	
STE COLOMBE	Marine MATA			1		Jacques PRAT	
STE CONSORCE	Bertrand GAULÉ				1	Isabelle BOUTEILLER DRILLON	
STE FOY L'ARGENTIERE	Laurent de FENOYL	1				Steeve COURT-LOZANO	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE				1	Muriel MORA	
TALUYERS	Jean-Jacques COURBON			1		Yaël BOQUET	
TAPONAS	Patrick POISSON	1				Christian GAILLARD	
TARARE	Pierre CHANEL			1			
	Marcel COTTON	1				Jean-Marc BUTTY	
	Philippe TRIOMPHE			1			
TERNAND	Philippe PEYROT	1				Marie-Elisabeth GUICHON	
THEIZE	Gilles BERTELLI	1				Vincent LAVERRIERE	
THIZY LES BOURGS	Michel DURET	1				Rémi BERTHOUX	
THURINS	Noël FAURE	1				Fabrice SERTEL	
TOUSSIEU	Laure DUBOISSET	1				Florian MERCIER	
TREVES	Erik CHAPELLE		1			Rémy REYNAUD	1
TUPIN SEMONS	Thierry MOUTON	1				Jean DEGACHE	
VAL D'OINGT	Emmanuel MONTABONE	1				Nadyege ROGNON	
VALSONNE	Jean-Yves ROSSET				1	Patrick BOURRASSAUT	
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD		1			Sylvain BARCET	1
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN				1	Alain ARNAUD	
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE				1	Morgan GULGILMINOTTI	
VERNAY	Philippe PERRET				1	Renaud DUCRUIX	
VILLE S/ JARNIOUX	Philippe BLANCHARD	1				Benoît DUGELAY	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL	1				Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Enzo BERNOLLIN				1	Isabelle GAVEL	
	Benoît FROMENT				1	Nathalie ZACHARUK	
	Aloïs HAMM	1					
	Didier MOULIN	1					
	Pascale REYNAUD			1			
VILLIE MORGON	Jean-Louis MARCEL				1	Thierry CHABRIER	
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON	1				Nicolas LAURENT	
YZERON	Agnès NELJAS				1	Anne-Sophie BORIE	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	Claude HUMBERT			1		Elia CONDOMINES	
	Eric LLAMAS			1		Ghyslaine MONIN	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS	Frédéric PRONCHERY				1	Pierre-Yves PELLE-BOUDON	
	Jacky MENICHON	1				Olivier ROLLET	
TOTAL		118	20	20	57		20

20 POUVOIRS
Chrystèle GOUNIN (Ambérieux d'Azergues) représentée par Pascal LEBRUN (Alix)
Bernard ROCHE (Amplepuis) représenté par Michel DURET (Thizy les Bourgs)
Richard BONNEFOUX (Ampuis) représenté par Damien JOURNOUD (Loire sur Rhône)
Lise MICHAUDET (Belleville en Beaujolais) représentée par Didier CHATEAU (Belleville en Beaujolais)
Jérôme LELU (Belmont d'Azergues) représenté par Jean-Pierre DEBIESE (Chazay d'Azergues)
Serge RUIZ (BRUSSIEU) représenté par André BASTION (St Genis l'Argentière)
Hervé CHAMPEAU (Genas) représenté par Jean-Christophe WADBLED (Limas)
Yann MALEYSSON (Larajasse) représenté par Vincent GAUTHIER (Saint Symphorien sur Coise)
Laura JOURNET (Montrottier) représentée par Joanny BLANCHARD (Longessaigne)
Hélène CHAUSSEBOURG (Orlienas) représentée par Joël WENGORZEWSKI (Montagny)
Olivier LAROCHE (Sarcey) représenté par Jean-Yves PERRET (Bully)
Daniel MURE (Souzy) représenté par Gilbert BLEIN (Saint Clément des Places)
Michel GIRERD (Saint Forgeux) représenté par Dominique LAURENT (Saint Romain de Popey)
Marine MATA (Sainte Colombe) représentée par Marc COSTE (Saint André la Cote)
Jean-Jacques COURBON (Taluyers) représenté par Patrick BERRET (Mornant)
Pierre CHANEL (Tarare) représenté par Annick LAFAY (Les Sauvages)
Philippe TRIOMPHE (Tarare) représenté par Alain GERBERON (Vindry sur Turdine)
Pascale REYNAUD (Villefranche sur Saone) représentée par Didier MOULIN (Villefranche sur Saone)
Claude HUMBERT (CCEL) représenté par Laure DUBOISSET (Toussieu)
Eric LLAMAS (CCEL) représenté par Yves CORON (Colombier Saugnieu)

Sur un effectif global de 215 délégués titulaires en exercice

Secrétaire de séance : Jean-Christophe WADBLED

13 personnes assistaient également à la réunion :

Jean-Claude GABERT (Suppléant de Les Haies)
Wilhelm ROUX (Suppléant de Les Halles)
Matthias SAMYN (Suppléant de Lozanne)
Sébastien BROISIN (Suppléant de Soucieu en Jarrest)
Roger REYNARD (Suppléant de Saint André la Cote)
Christophe PEREZ (Suppléant de Saint Bonnet le Troncy)
Jean-Charles MOREL (Suppléant de Saint Clément les Places)
Jean CONTICCHIO (Suppléant de Saint Jean des Vignes)
Marc LOMBARDI (Suppléant de Saint Just d'Avray)
Alexandre LARGE (Suppléant de Saint Lager)
Christian GAILLARD (Suppléant de Taponas)
Florian MERCIER (Suppléant de Toussieu)
Benoit DUGELAY (Suppléant de Ville sur Jarnioux)

Pour les services du SYDER, étaient présents :

Mme PATUREL, Assistante de la Direction et de la Présidence
Mme THEVENET, Agent d'accueil
Mmes DESMARIS, COLAS et MAREY, Service Finances
M. BATS, Service des affaires juridiques, assemblées et marchés
M. COUPANEC, Service Ressources Humaines
Mmes BLOT, AMOROS, Service Communication
MM. SOUBRILLARD, BENEDDEB, CLEMENT, COGNARD, JANIN, LACHIZE, LE LOUET, POULARD, THEVENET, Services Techniques
Mme MILHAUD et MM. ARSAC et FLORES, Services Energies
M. MOLITOR, Service IRVE

ORDRE DU JOUR

POINT GENERAUX

Rapport d'activités du Bureau syndical
Désignation du secrétaire de séance
Approbation des procès-verbaux des comités des 21 avril et 19 mai 2026

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

Budget principal et budget annexe photovoltaïque

Budget principal : Approbation du compte de gestion 2025
Budget principal : Approbation du compte administratif 2025 et annexe
Budget annexe photovoltaïque : Approbation du compte de gestion 2025
Budget annexe photovoltaïque : Approbation du compte administratif 2025 et annexe
Affectation des résultats 2025 Budget principal et Budget Photovoltaïque
Budget principal : Budget supplémentaire 2026

Budget autonome Régie SYDER Chaleur

Approbation du compte de gestion 2025
Approbation du compte administratif 2025 et annexe
Affectation des résultats 2025
Budget supplémentaire 2026

Actualisation Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) 2026 n°2

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE SYDER CHALEUR

CANDIDATURE DU SYDER A L'APPEL D'OFFRES DE LA CRE

ORGANISATION DU SYNDICAT

Autorisation d'utilisation d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour le Président
Organisation du prochain comité syndical

QUESTIONS DIVERSES

RELEVÉ DES DÉBATS

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU SYNDICAL

Monsieur Marc COSTE, Président du syndicat prend la parole :

« Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence.

Les membres du bureau syndical se sont réunis pour la première fois de ce nouveau mandat aujourd'hui même.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

- Attribution du Marché public de fournitures et services – Système d'information pour la gestion des travaux du SYDER ;

- Approbation de la convention 2026 avec le Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise ;

- Création/transformations de postes au tableau des effectifs ;

- Création d'un Comité Social Territorial (CST) au sein du SYDER ;

- Attribution Dotation à Mme Sylvie CHASSAING pour son départ à la retraite. »

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Président propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Jean-Christophe WADBLED, délégué titulaire de la commune de LIMAS, se porte candidat.

Le Président consulte l'assemblée sur cette candidature.

Personne ne s'opposant à cette désignation, Jean-Christophe WADBLED est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES COMITÉS DES 21 AVRIL ET 19 MAI 2026

Le Président demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 appelle des observations.

Aucun délégué ne se manifestant pour prendre la parole, le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de délégués en exercice : 215

Nombre de votants : 158

Nombre de voix pour : 158

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.

Le Président demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 appelle des observations.

Aucun délégué ne se manifestant pour prendre la parole, le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de délégués en exercice : 215

Nombre de votants : 158

Nombre de voix pour : 158

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026.

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Budget principal : Approbation du compte de gestion 2025

Le Président présente le compte de gestion 2025 du budget principal dressé par le comptable du syndicat et récapitulé ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement 2025 : 35 490 203.80 €
- Dépenses de fonctionnement 2025 : 20 519 377.33 €
- Résultat antérieur de fonctionnement : 5 112 800.52 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement 2025 : 58 562 450.63 €
- Dépenses d'investissement 2025 : 49 624 780.35 €
- Résultat antérieur d'investissement : -24 206 360.27 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- En recettes : 2 170 312.02 €
- En dépenses : 3 556 829.45 €

Résultats :

- Résultat de clôture de fonctionnement pour 2025 : 20 083 626.99 €
- Résultat de clôture d'investissement pour 2025 (Hors RAR) : - 15 268 689.99 €

Il s'est assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215

Nombre de votants : 158

Nombre de voix pour : 158

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget principal : Approbation du compte administratif 2025 et annexe

Le Président donne lecture à l'assemblée du compte administratif principal 2025 conforme aux maquettes budgétaires de l'instruction budgétaire et comptable M57.

BUDGET PRINCIPAL			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalizations et reports	Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2025	20 519 377.33 €	35 490 203.80 €	14 970 826.47 €
		Résultats de l'exercice N-1 (2024)		5 112 800.52 €	5 112 800.52 €
		Résultats à affecter			20 083 626.99 €
	Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2025	49 624 780.35 €	58 562 450.63 €	8 937 670.28 €
		Résultats de l'exercice N-1 (2024)	24 206 360.27 €		- 24 206 360.27 €
		Résultats			- 15 268 689.99 €
	Résultat global		94 350 517.95 €	99 165 454.95 €	4 814 937.00 €

Restes à	Section d'investissement	3 556 829.45 €	2 170 312.02 €	- 1 386 517.43 €
	Total des Restes à réaliser	3 556 829.45 €	2 170 312.02 €	- 1 386 517.43 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	20 519 377.33 €	40 603 004.32 €	20 083 626.99 €
	Section d'investissement	77 387 970.07 €	60 732 762.65 €	- 16 655 207.42 €
	Total cumulé	97 907 347.40 €	101 335 766.97 €	3 428 419.57 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215
 Nombre de votants : 158
 Nombre de voix pour : 158
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ***Constate que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 pour le budget principal est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable,***
- ***Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,***
- ***Arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif du budget principal 2025,***
- ***Approuve le compte administratif du budget principal 2025.***

Budget annexe photovoltaïque : Approbation du compte de gestion 2025

Le Président présente le compte de gestion 2025 du budget annexe photovoltaïque dressé par le comptable du syndicat et récapitulé ci-dessous :

Section d'exploitation :

- Recettes d'exploitation : **693 047.85 €**
- Dépenses d'exploitation : **64 759.36 €**
- Résultat antérieur d'exploitation : **0.00 €**

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : **399 637.62 €**
- Dépenses d'investissement : **2 582 373.35 €**
- Résultat antérieur d'investissement : **111 070.54 €**

Les restes à réaliser (RAR) (uniquement en investissement) s'élèvent à :

- En recettes : **0,00 €**
- En dépenses : **791 762.25 €**

Résultats hors (RAR) :

- Résultat de clôture d'exploitation pour 2025 : **628 288.49 €**
- Résultat de clôture d'investissement pour 2025 (Hors RAR) : **- 2 071 665.19 €**

Il s'est assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215
Nombre de votants : 158
Nombre de voix pour : 158
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe Photovoltaïque dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget annexe photovoltaïque : Approbation du compte administratif 2025 et annexe

Le Président donne lecture à l'assemblée du compte administratif du budget annexe Photovoltaïque 2025 conforme aux maquettes budgétaires de l'instruction budgétaire et comptable M41.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations et reports	Section d'exploitation	Résultats de l'exercice 2025	64 759.36 €	693 047.85 €	628 288.49 €
		Résultats de l'exercice N-1 (2024)		0 €	0 €
		Résultats à affecter			628 288.49 €

Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2025	2 582 373.35 €	399 637.62 €	- 2 182 735.73 €
	Résultats de l'exercice N-1 (2024)		111 070.54 €	111 070.54 €
	Résultats à reporter			- 2 071 665.19 €
Total réalisations et reports		2 647 132.71 €	1 203 756.01 €	- 1 443 376.70 €

Restes à réaliser	Section d'investissement	791 762.25 €	0.00 €	- 791 762.25 €
	Total des Restes à réaliser	791 762.25 €	0,00 €	- 791 762.25 €
Résultat cumulé	Section d'exploitation	64 759.36 €	693 047.85 €	628 288.49 €
	Section d'investissement	3 374 135.60 €	510 708.16 €	- 2 863 427.44 €
	Total cumulé	3 438 894.96 €	1 203 756.01 €	- 2 235 138.95 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215
 Nombre de votants : 158
 Nombre de voix pour : 158
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Constate que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 pour le budget annexe Photovoltaïque est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable,**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **Arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif du budget annexe Photovoltaïque 2025,**
- **Approuve le compte administratif du budget annexe Photovoltaïque 2025.**

Affectation des résultats 2025 Budget principal et Budget Photovoltaïque

Le Président procède à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du compte administratif du budget principal et du budget annexe photovoltaïque.

A compter du 1^{er} janvier 2026, le budget photovoltaïque a été intégré au budget général. Il convient donc d'affecter les résultats du budget photovoltaïque au budget général

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

➤ BUDGET GENERAL

Constatant que le compte administratif 2025 fait apparaître :

- Des restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Investissement	3 556 829.45 €	2 170 312.02 €	- 1 386 517.43 €
Total des restes à réaliser	3 556 829.45 €	2 170 312.02 €	- 1 386 517.43 € (A)

- Un excédent de fonctionnement : 20 083 626.99 €

➡ Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice

- Résultat de l'exercice 2025 + 14 970 826.47 €
- Résultats antérieurs reportés 2024 + 5 112 800.52 €
- **Résultat à affecter (B) + 20 083 626.99 €**

Solde d'exécution d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2025 8 937 670.28 €
- Résultats antérieurs reportés 2024 - 24 206 360.27 €
- **Solde d'exécution d'investissement reporté (C) - 15 268 689.99 €**

➤ BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Constatant que le compte administratif 2025 fait apparaître :

- Des restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Investissement	791 762.25 €	0 €	- 791 762.25 €
Total des restes à réaliser	791 762.25 €	0 €	- 791 762.25 € (D)

- Un excédent de fonctionnement : 628 288.49 €

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice

○ Résultat de l'exercice 2025	+	628 288.49 €
○ Résultats antérieurs reportés 2024	+	0.00 €
○ Résultat à affecter (E)	+	628 288.49 €

Solde d'exécution d'investissement :

○ Résultat de l'exercice 2025	-	2 182 735.73 €
○ Résultats antérieurs reportés 2024	+	111 070.54 €
○ Solde d'exécution d'investissement reporté (F)	-	2 071 665.19 €

Le Président propose au Comité syndical de soumettre au vote l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025, comme présenté :

- **Approuve** l'affectation du résultat de l'année 2025 comme suit :
 - Affectation en réserves R 1068 en investissement ($G = (C+F) - (A+D)$) : 19 518 634.86 €
 - Report en fonctionnement R 002 ($H = (B+E)-G$) : 1 193 280.62 €
 - Résultat d'exécution d'investissement reporté D 001 ($I = C+F$) : 17 340 355.18 €
- **Dit** que les écritures correspondantes seront inscrites au budget 2026 du budget principal ;
- **Constata** que les montants des restes à réaliser en section d'investissement, en dépenses, tels que présentés ci-dessus présentent un solde négatif de 2 178 279.68 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215
Nombre de votants : 158
Nombre de voix pour : 158
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget principal conformément à la proposition présentée.

Budget principal : Budget supplémentaire 2026

Monsieur Didier MOULIN, onzième vice-Président du Syndicat, en charge des finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget supplémentaire 2026 du budget principal, établi selon les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-joint pour équilibrer le budget principal.

Le budget supplémentaire permet ainsi :

- D'intégrer les résultats 2025
- D'intégrer les restes à réaliser 2025 en dépenses et recettes
- Pour le fonctionnement :
 - de diminuer les crédits prévus au BP concernant les contributions 2026 (-2.5 M € après calcul des charges définitives ; chapitres 731 et 74)
 - d'augmenter les crédits pour la maintenance de l'éclairage public en raison d'une sous-évaluation au BP 2026 (+ 0.56 M € ; chapitre 011)
 - de régulariser les crédits pour le remboursements des échéances 2026 des nouveaux emprunts souscrits début 2026 (chapitre 66 et 16)
- Pour l'investissement :
 - de revoir à la hausse les crédits prévus au BP 2026 sous évalués en raison de l'année électorale mais cette baisse de crédits ne se produira pas au vu des montants des engagements actuels des travaux (+ 15 M € ; chapitre 23)
 - d'augmenter les crédits prévus pour le géoréférencement en raison de l'avancement de ce projet (+ 0.195 M € ; chapitre 20)
 - d'augmenter les crédits pour les avances aux comptes courants d'associés des centrales villageoises au vu des demandes en cours (+0.05 M€ ; chapitre 27)
 - de régulariser le montant de l'opération pour compte de tiers concernant le parking CCEL après validation définitive du cout du projet (+ 0.05 M € en dépenses et recettes ; chapitres 4581 et 4582)
 - d'équilibrer la section d'investissement par un emprunt d'équilibre (+17.46 M € : chapitre 16)

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses	Montant	Chapitre	Recettes	Montant
011	Charges à caractère général	560 000.00 €	002	Résultat de fonctionnement	1 193 280.62 €
66	Charges financières	244 000.00 €	731	Fiscalité locale	- 2 000 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 2 110 719.38 €	74	Dotations et participations	- 500 000.00 €
	TOTAL	- 1 306 719.38 €		TOTAL	- 1 306 719.38 €

SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses	Montant	Chapitre	Recettes	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000.00 €	10	Dotation et fonds de réserves	19 518 634.86 €
20	Immos incorporelles	195 000.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	17 465 719.38 €
23	Immos en cours	15 000 000.00 €	4582	Opération sous mandat	50 000.00 €
27	Immos financières	50 000.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- 2 110 719.38 €
4581	Opération sous mandat	50 000.00 €			-
					-
001	Résultat investissement	17 340 355.18 €			-
					-
RAR 21	<i>Immobilisations corporelles</i>	66 018.81 €	RAR 27	<i>Autres immobilisations financières</i>	163 849.10 €
RAR 23	<i>Immobilisations en cours</i>	2 153 637.21 €	RAR 4582	<i>Opérations sous mandat</i>	2 006 462.92 €
RAR 26	<i>Immobilisations financières</i>	400 000.00 €			
RAR 27	<i>Autres immobilisations financières</i>	150 000.00 €			
RAR 4581	<i>Opérations sous mandat</i>	1 578 935.68 €			
	TOTAL	37 093 946.88€		TOTAL	37 093 946.88 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215

Nombre de votants : 158

Nombre de voix pour : 158

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ***Constate que le budget supplémentaire 2026 du budget général s'équilibre en dépenses et en recettes, soit :***

- ***En section de fonctionnement à hauteur de - 1 306 719.38 €***
- ***En section d'investissement à hauteur de 37 093 946.88 €***

- ***Reconnait la sincérité des crédits inscrits en dépenses et en recettes,***
- ***Vote les crédits au niveau des chapitres en section d'investissement et de fonctionnement sans spécialiser aucun article.***

BUDGET AUTONOME REGIE SYDER CHALEUR

Approbation du compte de gestion 2025

Le Président présente le compte de gestion 2025 du budget principal dressé par le comptable du syndicat et récapitulé ci-dessous :

Section d'exploitation :

- Recettes d'exploitation : **2 368 799.43 €**
- Dépenses d'exploitation : **1 050 909.48 €**
- Résultat antérieur d'exploitation : **57 650.57 €**

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : **6 507 195.31 €**
- Dépenses d'investissement : **5 938 194.52 €**
- Résultat antérieur d'investissement : **902 120.13 €**

Les restes à réaliser (RAR) (uniquement en investissement) s'élèvent à :

- En recettes : **652 266.60 €**
- En dépenses : **847 654.23 €**

Résultats (Hors RAR) :

- Résultat de clôture d'exploitation pour 2025 : **1 375 540.52 €**
- Résultat de clôture d'investissement pour 2025 (Hors RAR) : **1 471 120.92 €**

Il s'est assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215

Nombre de votants : 158

Nombre de voix pour : 158

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget autonome de la Régie SYDER Chaleur dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2025 et annexe

Le Président donne lecture à l'assemblée du compte administratif budget autonome de la Régie «SYDER Chaleur» 2025 conforme aux maquettes budgétaires de l'instruction budgétaire et comptable M4.

BUDGET REGIE SYDER CHALEUR			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalizations et reports	Section d'exploitation	Résultats de l'exercice 2025	1 050 909.48 €	2 368 799.43 €	+ 1 317 889.95 €
		Résultats de l'exercice N-1 (2024)		57 650.57 €	+ 57 650.57 €
		Résultats à affecter			+ 1 375 540.52 €
	Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2025	5 938 194.52 €	6 507 195.31 €	+ 569 000.79 €
		Résultats de l'exercice N-1 (2024)		902 120.13 €	+ 902 120.13 €
		Résultats à affecter			+ 1 471 120.92 €
	Total réalisations et reports		6 989 104.00 €	9 835 765.44 €	+ 2 846 661.44 €
Restes à réaliser	Section d'investissement		847 654.23 €	652 266.60 €	- 195 387.63 €
	Total des Restes à réaliser		847 654.23 €	652 266.60 €	- 195 387.63 €
Résultat cumulé	Section d'exploitation		1 050 909.48 €	2 426 450.00 €	+ 1 375 540.52 €
	Section d'investissement		6 785 848.75 €	8 061 582.04 €	+ 1 275 733.29 €
	Total cumulé		7 836 758.23 €	10 488 032.04 €	+ 2 651 273.81 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215
Nombre de votants : 158
Nombre de voix pour : 158
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Le Comité Syndical, l'unanimité,

- ***Constate que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 pour le budget autonome de la Régie SYDER Chaleur est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable,***
- ***Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,***
- ***Arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif du budget autonome de la Régie SYDER Chaleur 2025,***
- ***Approuve le compte administratif du budget autonome de la Régie SYDER Chaleur 2025.***

Affectation des résultats 2025

Le Président procède à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du compte administratif du budget autonome de la régie « SYDER Chaleur ».

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

Constatant que le compte administratif 2025 fait apparaître :

- Des restes à réaliser

RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Investissement	847 654.23 €	652 266.60 €	- 195 387.63 €
Total des restes à réaliser	847 654.23 €	652 266.60 €	- 195 387.63 €

- Un excédent de fonctionnement de 1 375 540.52 €

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice

- Résultat de l'exercice 2025 + 1 317 889.95 €
 - Résultats antérieurs reportés 2024 + 57 650.57 €

 - **Résultat à affecter + 1 375 540.52 €**
-

Solde d'exécution d'investissement :

- | | |
|---|-------------------------|
| ➤ Résultat de l'exercice 2025 | + 569 000.79 € |
| ➤ Résultats antérieurs reportés 2024 | + 902 120.13 € |
|
 | |
| ➤ Solde d'exécution d'investissement reporté | + 1 471 120.92 € |
-

Le Président propose au Comité syndical de soumettre au vote l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025, comme présenté :

- **Approuve** l'affectation du résultat de l'année 2025 comme suit :

➤ Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
➤ Report en fonctionnement R 002	1 375 540.52 €
➤ Résultat d'exécution d'investissement reporté R 001	1 471 120.92 €
- **Dit** que les écritures correspondantes seront inscrites au budget 2026 du budget autonome SYDER Chaleur.
- **Constate** que les montants des restes à réaliser en section d'investissement, en dépenses, tels que présentés ci-dessus présentent un solde négatif de 195 387.63 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215
Nombre de votants : 158
Nombre de voix pour : 158
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget autonome de la Régie SYDER Chaleur conformément à la proposition présentée.

Budget supplémentaire 2026

Monsieur Didier MOULIN, onzième vice-Président du Syndicat en charge des Finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget supplémentaire 2026 du budget de la régie SYDER Chaleur, établi selon les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-joint pour équilibrer le budget à la suite de la reprise des résultats 2025, des reports, et des opérations financières et comptables nécessaires ; Ce budget supplémentaire prend en compte également des dépenses supplémentaires en fonctionnement correspondant aux consommations de gaz imprévues et des dépenses de combustibles bois 2025 payées sur l'exercice 2026 ainsi que des contrôles

réglementaires obligatoires. Concernant l'investissement, ce budget prend en compte les dépenses imprévues concernant les travaux de la chaufferie de St Symphorien sur Coise à hauteur de 400 000 € maximum et des crédits supplémentaires pour de nouveaux projets 2026.

SECTION EXPLOITATION					
Chapitre	Dépenses	Montant	Chapitre	Recettes	Montant
011	Charges à caractère général	510 000.00 €	002	Résultat de fonctionnement	1 375 540.52 €
67	Charges spécifiques	50 000.00 €			
023	Virement à la section d'investissement	815 540.52 €			
	TOTAL	1 375 540.52 €		TOTAL	1 375 540.52 €

SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses	Montant	Chapitre	Recettes	Montant
23	Immobilisations en cours	1 591 273.81 €	001	Résultat d'investissement	1 471 120.92 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	815 540.52 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	- 500 000.00 €
RAR 23	Immobilisations en cours	847 654.23 €	RAR 13	Subventions	652 266.60 €
	TOTAL	2 438 928.04 €		TOTAL	2 438 928.04 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215

Nombre de votants : 158

Nombre de voix pour : 158

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Constate que le budget supplémentaire 2026 de la régie SYDER Chaleur s'équilibre en dépenses et en recettes, soit :**

En section d'exploitation à hauteur de 1 375 540.52 €

En section d'investissement à hauteur de 2 438 928.04 €

- **Reconnait la sincérité des crédits inscrits en dépenses et en recettes,**
➤ **Vote les crédits au niveau des chapitres en section d'investissement et d'exploitation sans spécialiser aucun article.**

ACTUALISATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP) 2026 N°2

Budget principal

Monsieur Didier MOULIN, onzième vice-président du syndicat en charge des Finances, rappelle que selon l'article L. 2311-3, 1° du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées peuvent être engagées par des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), qui sont seuls pris en compte dans le calcul de l'équilibre budgétaire.

Cette procédure permet d'éviter d'inscrire au budget l'intégralité des opérations pluriannuelles et de leur financement, d'améliorer la visibilité des opérations soumises au vote de l'assemblée délibérante. Elle évite en outre d'encombrer l'équilibre budgétaire d'emprunts inutiles, et optimise le taux de réalisation des équipements.

Selon l'article R. 2311-9 du CGCT, chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Ces autorisations de programme ont été réajustées lors du Comité Syndical du 22 janvier 2026. Il convient donc de les mettre à jour comme suit :

Autorisation de programme				Crédits de paiement - Réalisés				Echeancier prévisionnel de réalisation	
Nom de l'AP	AP	Montant de l'AP	Montant de l'AP actualisé	2022	2023	2024	2025	CP 2026	CP 2027
Superchargeurs IRVE	AP 2022-04	7 713 000 €	8 913 000 €	- €	61 137,60 €	630 206,50 €	2 898 645,05 €	4 890 000,00 €	433 010,85 €
Démarche performancielle Eclairage	AP 2022-0201	42 849 540 €	47 899 540 €	278 737,71 €	5 160 798,70 €	11 912 026,46 €	16 404 333,42 €	14 050 000,00 €	93 643,71 €
Démarche performancielle Télégestion	AP 2022-0202	13 000 000 €		3 729,00 €	- €	4 482 360,63 €	2 608 360,68 €	3 500 000,00 €	2 405 549,69 €
Géoréférencement	AP 2024-001	2 000 000 €		- €	- €	968,16 €	366 117,50 €	745 000,00 €	887 914,34 €
Ombrières superchargeurs	AP PV2024-01	1 900 000 €	500 000 €			- €	- €	400 000,00 €	100 000,00 €

Régie SYDER Chaleur

Le Président propose également au Comité syndical l'actualisation de l'autorisation de programme de la régie SYDER Chaleur validée en comité syndical du 22 janvier 2026 comme suit :

Autorisation de programme				Crédits de paiement - réalisés		Echéancier prévisionnel de réalisation	
Nom de l'AP	AP	Montant de l'AP	Montant de l'AP actualisée	2024	2025	CP 2026	CP 2027
St Symphorien sur Coise Réseau chaleur et chaufferie	AP CHAL2024-01	6 300 000 €	6 900 000 €	46 220,00 €	2 605 037,93 €	4 048 742,07 €	200 000,00 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215

Nombre de votants : 158

Nombre de voix pour : 158

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Révisé le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement pour les autorisations de programme,**
- **Approuve les modifications des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement telles que mentionnées dans le rapport préliminaire.**

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE SYDER CHALEUR

Le Président rappelle que s'agissant d'une affaire mise en délibération au titre de la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur », il est précisé que, conformément aux statuts du SYDER, seuls les délégués représentant les communes adhérant à cette compétence prennent part au vote.

Le Président rappelle que le comité syndical a créé, par délibération du 15 décembre 2009, la régie SYDER Chaleur, régie à simple autonomie financière, dont l'objet est l'exploitation du service public industriel et commercial de production et de distribution de chaleur.

Cette activité est exercée par le SYDER dans le cadre de la compétence statutaire optionnelle « Production et distribution publique de chaleur ».

Conformément à ses statuts, cette régie est administrée, sous l'autorité du Président du SYDER et du comité syndical, par un conseil d'exploitation, qui est obligatoirement consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Le Président rappelle que, en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur sont désignés par le comité syndical

sur proposition du Président, et que les représentants du SYDER doivent y détenir la majorité des sièges.

Les statuts de la régie, approuvés par le comité du 15 décembre 2009, fixent le nombre des membres du conseil d'exploitation à cinq, et précisent que les membres n'appartenant pas au comité syndical sont des représentants des abonnés ou futurs abonnés au service.

Le Président précise que le conseil d'exploitation de la régie doit être renouvelé en totalité au début de chaque mandat du comité syndical.

Sur les bases précitées, la liste des membres proposée au comité syndical est la suivante :

Membres représentant le comité syndical		Membre représentant les abonnés	
Patrick BERRET	<i>Mornant</i>	Daniel CALLOT	<i>Deux-Grosnes</i>
Régis CHAMBE	<i>Saint-Martin-en-Haut</i>		
Marc COSTE	<i>Saint-André-la-Côte</i>		
Didier MOULIN	<i>Villefranche-sur-Saône</i>		

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 38
 Nombre de votants : 26
 Nombre de voix pour : 25
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention : 1

Les membres du Comité syndical adhérant à la compétence optionnelle Chaleur, arrêtent, à l'unanimité des suffrages exprimés, la composition du conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur comme suit :

Membres représentant le comité syndical		Membre représentant les abonnés	
Patrick BERRET	<i>Mornant</i>	Daniel CALLOT	<i>Deux-Grosnes</i>
Régis CHAMBE	<i>Saint-Martin-en-Haut</i>		
Marc COSTE	<i>Saint-André-la-Côte</i>		
Didier MOULIN	<i>Villefranche-sur-Saône</i>		

CANDIDATURE DU SYDER A L'APPEL D'OFFRES DE LA COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE (CRE) « CENTRALES SUR BATIMENTS OU OMBRIERES OU AU SOL DE PUISSANCE SUPERIEURE A 100 KWC ET INFERIEURE A 500 KWC »

Le Président expose que, dans le cadre de l'installation du superchargeur de Colombier-Saugnieu, le SYDER installe également des ombrières photovoltaïques de 189 kWc sur la station de chargement ainsi

que sur la station de covoiturage de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (parcelles cadastrées ZS 0213 et ZP0111).

Ces ombrières seront raccordées en autoconsommation et alimenteront les superchargeurs.

Avec la baisse des tarifs d'achat, depuis septembre 2025, les projets du segment 100–500 kWc doivent passer par un appel d'offres simplifié auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Contrairement aux précédents projets, lesquels bénéficiaient d'un tarif d'obligation d'achat fixe (EDF OA), il est désormais nécessaire de passer par une procédure de mise en concurrence.

Le prochain est prévu en juillet 2026 avec 288 MWc appelés (le précédent était en septembre 2025 avec 192 MWc).

Le Président expose que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a lancé un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation, sur la commune de Colombier-Saugnieu, d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales sur bâtiments ou ombrières ou au sol de puissance supérieure à 100 kWc et inférieure à 500 kWc ».

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215

Nombre de votants : 158

Nombre de voix pour : 157

Nombre de voix contre : 1

Nombre d'abstention : 0

Le Comité syndical, à la majorité,

- ***Approuve la participation du Syndicat à l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales sur bâtiments ou ombrières ou au sol de puissance supérieure à 100 kWc et inférieure à 500 kWc » ;***
- ***Autorise le Président à déposer ou faire déposer toute candidature au nom du syndicat auprès de la CRE, ainsi qu'à accomplir l'ensemble des démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la constitution du dossier ;***
- ***Autorise le Président à signer tous documents, conventions, attestations, demandes d'autorisations et pièces nécessaires :***
 - o à la participation à l'appel d'offres ainsi qu'à la réalisation du projet, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises ;***
 - o et en cas de désignation comme lauréat, à la conclusion du contrat de complément de rémunération ainsi que de tout document y afférent ;***
- ***Approuve l'inscription des crédits nécessaires au budget du Syndicat pour la réalisation des études et démarches liées au projet.***

ORGANISATION DU SYNDICAT

AUTORISATION D'UTILISATION D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE POUR LE PRESIDENT

Monsieur Didier MOULIN, onzième vice-Président du Syndicat, en charge des finances, rappelle que par délibération n °CS_2021_051 du 22 juin 2021, le comité syndical a approuvé le règlement d'utilisation des véhicules. Selon son article 1.1, « les élus de l'exécutif (...) peuvent conduire un véhicule du SYDER ». Cette autorisation est considérée comme ponctuelle. Le règlement prévoit en effet que seul le personnel d'encadrement et les agents techniques dont la mission même implique des déplacements fréquents bénéficient d'une autorisation permanente.

L'urgence environnementale a mené le SYDER à accéléré le développement de ses compétences en s'engageant dans des politiques de développement des installations photovoltaïques, des chaufferies bois énergies, des bornes IRVE ainsi que par la mise en œuvre de la démarche performancielle de l'éclairage public.

Son Président est ainsi conduit à se rendre très régulièrement dans les communes du territoire afin d'expliquer les différentes démarches et solutions innovantes qui s'offrent aux adhérents leur permettant de faire des économies sur leurs factures d'énergie et d'œuvrer pour un territoire rhodanien plus respectueux de l'environnement. Il est également amené à se déplacer sur tout le territoire national pour participer à des réunions avec des partenaires privés et institutionnels, et répondre aux nombreuses sollicitations liées à la politique ambitieuse du Syndicat en matière de développement des énergies renouvelables.

Il est rappelé que l'article L. 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales, applicable aux syndicats de communes, prévoit que « (...) le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie ».

Aussi, afin de pouvoir mener à bien ses fonctions, il est proposé de permettre au Président d'utiliser un véhicule de service du SYDER à titre permanent avec remisage à domicile.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215
Nombre de votants : 158
Nombre de voix pour : 158
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ***Autorise le Président à utiliser un véhicule de service du SYDER à titre permanent,***
- ***Autorise le Président à remiser ledit véhicule à son domicile.***
- ***Fixe la durée de cette autorisation à une année, renouvelable par une nouvelle délibération.***

ORGANISATION DU PROCHAIN COMITE SYNDICAL

Le Président informe le Comité syndical que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Le Président propose au Comité syndical que la prochaine assemblée délibérante du Jeudi 26 novembre 2026 se réunisse sur le territoire d'une commune adhérant au SYDER et l'informe qu'il se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 215

Nombre de votants : 158

Nombre de voix pour : 158

Nombre de voix contre : 0

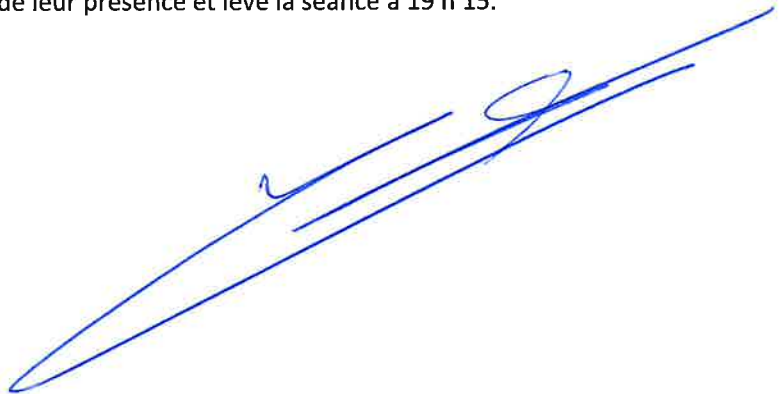
Nombre d'abstention : 0

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ***Approuve la proposition de la tenue de sa prochaine réunion du Jeudi 26 novembre 2026 sur le territoire d'une commune adhérant au SYDER,***
- ***Autorise son Président à choisir la salle de réunion.***

*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués de leur présence et lève la séance à 19 h 15.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, slanted upwards from left to right, spanning across the bottom right portion of the page.